



Table des matières

1. Objet.....	3
2. Généralités	3
Article 201 : Règlement	3
Article 202 : Règlements particuliers	3
Article 203 : Invitations	3
Article 204 : Liste des Participants – Tableau - Communication des résultats	4
3. Tirage au sort.....	5
Article 205: Organisation.....	5
Article 206 : Joueurs non-inscrits	6
Article 207 : Modification du tableau.....	6
Article 208 : Règles des exempts (Bye)	7
Article 209 : Têtes de séries	8
Article 210 : Placement des têtes de série	8
Article 211 : Tours de qualification	9
4. Poule américaine.....	10
Article 212 : Principe	10
Article 213 : Remplacement et blessure pendant un match.....	12
5. Matches.....	12
Article 214 : Parties	12
6. Annexes	12
6.1. Annexe 1 : Méthode de tirage au sort	12
6.2. Annexe 2 : Exempts et têtes de série	16

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Tournois

HISTORIQUE DES RÉVISIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OU LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Version	Modifications	Date	Approbateur
20180525	Amendement des articles 209.1, 209.2 et 209.3	25/05/2018	Assemblée générale

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Tournois

1. Objet

Le présent règlement fixe d'une manière générale les droits, devoirs et obligations des organisateurs, officiels et participants.

En attendant la refonte des règlements sportifs FBB (compétitions – tournois), ces règlements reprennent les règlements FBB C200 et les dispositions particulières applicables aux compétitions organisées par les CLUBS affiliés à la LFBB.

2. Généralités

Article 201 : Règlement

FBB

1. Tous les tournois individuels sont soumis d'une part au règlement général sur l'organisation de rencontres (C100) et d'autre part au présent règlement, qui fixe plus particulièrement les règles ayant trait aux tournois.
2. Pour les tournois internationaux, on applique les règlements internationaux.
3. La compétition d'interclubs a priorité sur tous les tournois individuels.
4. Seuls les tournois organisés avec le logiciel de tournoi réglementaire sont pris en compte pour les changements de classement et le calcul du ranking.

Article 202 : Règlements particuliers

FBB

1. Conformément à l'article 101 du règlement général sur l'organisation de compétitions (C100), tout organisateur est libre d'établir pour son tournoi des règlements particuliers.
2. En aucun cas, cependant, ces règlements particuliers ne pourront être en contradiction avec les règlements de la FBB, ni avec les règlements du BWF.

Article 203 : Invitations

FBB

1. Se référer aux prescriptions du règlement général sur l'organisation de compétitions (C100).

Version : 20180525	Approuvé par l'A.G du 25/05/2018	Page 3 / 16
--------------------	-------------------------------------	-------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Tournois

2. L'absence de données particulières indique que le tournoi est disputé par élimination successive (Knock Out).

Article 204 : Liste des Participants – Tableau - Communication des résultats

FBB

1. Listes des participants

- a. les organisateurs doivent, après la clôture des inscriptions, envoyer le fichier TP dans les 24 heures au secrétariat de la ligue à laquelle le club organisateur appartient et au referee.

Ce fichier TP doit au moins contenir :

- toutes les inscriptions à la date de clôture des inscriptions ;
 - les spécificités du tournoi ;
 - le règlement du tournoi.
- b. le secrétariat de la ligue contrôle et valide le fichier TP. Après validation, le fichier TP est envoyé par le secrétariat de la ligue à l'organisateur, la cellule compétitions concernée et le referee.

2. Tableaux

- a. avant le début du tournoi, un exemplaire des tableaux de chaque discipline doit être affiché dans la salle à un endroit facilement accessible à tous.
- b. le nom du referee doit être communiqué dans la salle avec les tableaux.
- c. si les têtes de série sont désignées, les noms des têtes de série doivent être indiqués en gras sur tous les tableaux.
- d. les paires de double mixtes seront toujours mentionnées sur les tableaux et les feuilles de résultats en citant le nom de l'homme en premier lieu.

3. Communication des résultats

A la fin d'un jour de tournoi les résultats des tours terminés doivent être publiés sur internet. En même temps il est recommandé d'aussi publier les résultats intermédiaires sur internet.

A la fin du tournoi et encore le même jour, l'organisateur doit:

- a. publier toutes les résultats sur internet ;
- b. envoyer le fichier TP complet du tournoi aux :
- secrétariat de la ligue auquel le club organisateur appartient ;
 - responsable national classements ;
 - referee.

Version : 20180525	Approuvé par l'A.G du 25/05/2018	Page 4 / 16
--------------------	-------------------------------------	-------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Tournois

Le non-respect de cet article entraîne une amende de 50 points perçue par la ligue à laquelle le club organisateur appartient.

LFBB

1. Résultats :
 - a. dans tout tournoi, le tableau original des épreuves de chaque discipline doit rester à la disposition du juge-arbitre.

3. Tirage au sort

Article 205: Organisation

FBB

1. Dans toutes les organisations internationales "open" et "multi-sport" qui exigent l'accord du BWF/BEC, le tirage au sort peut être effectué par un représentant du BWF/BEC.
2. Le tirage au sort s'effectue avec le logiciel de tournoi réglementaire sous le contrôle et la responsabilité d'un referee désigné par la commission d'arbitrage concernée. Le referee utilise au tirage au sort le fichier TP validé par la cellule compétitions, avec les têtes de série.
3. Le lieu, la date et l'heure du tirage au sort doivent être communiqués aux participants.
4. Le tableau de chaque série et discipline est établi d'après l'ordre du tirage au sort.
5. Le tirage au sort ne pourra favoriser aucun joueur dans aucune discipline, ni série, à l'exception de la désignation des têtes de série, comme il est décrit dans l'article 209.
6. Aucun "X" ne peut être admis au tirage au sort, pour un participant éventuel, ni en simple, ni en double.

LFBB

1. Le juge-arbitre est responsable de l'organisation du tirage au sort des tournois par élimination ou en poules.
2. Le tirage au sort doit être public.
3. Tout juge-arbitre ou membre du comité organisateur qui falsifie un tirage au sort ou enfreint un règlement volontairement ou par ignorance est passible de sanctions (ART.510). Cette sanction sera prononcée par le Conseil d'administration sur demande de la commission ou la cellule compétente (voir tarifs).

Version : 20180525	Approuvé par l'A.G du 25/05/2018	Page 5 / 16
---------------------------	--	--------------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Tournois

Article 206 : Joueurs non-inscrits

FBB

1. Le club qui ajoute un ou plusieurs participants après la clôture des inscriptions, aura une amende de 60 points par joueur et/ou paire et par discipline ou l'ajout a eu lieu.
2. Le club qui ajoute un ou plusieurs participants après le tirage au sort aura une amende de 120 points par joueur et / ou paire et par discipline ou l'ajout a eu lieu.

Article 207 : Modification du tableau

FBB

1. Après le tirage au sort, il est interdit d'apporter des modifications au tableau.
2. Le comité organisateur peut autoriser, dans les disciplines de double, le remplacement de joueurs dans les circonstances suivantes: en cas de maladie, de blessure ou d'autres empêchements ou absences incontestables.
3. Le remplacement d'une paire par une paire entièrement nouvelle n'est pas autorisé. En double, le remplaçant doit être inscrit au tournoi. Le but des modifications du tableau n'est pas d'accepter de nouvelles inscriptions, mais de faire en sorte qu'il soit possible de jouer.
4. Dans toutes les disciplines de double, l'attribution des places libérées est permise à condition que:
 - a. le remplacement soit effectué avant le début du premier match du participant original pour la série concernée;
 - b. le délai pour protester contre le remplacement est laissé à l'appréciation du referee. La fin du délai est indiquée sur le tableau de la discipline concernée.
5. Une nouvelle paire peut être formée: par un joueur issu du tableau, dont le partenaire s'est également désisté. La place qu'ils occuperont sur le tableau est déterminée comme suit:
 - a. si un des deux joueurs fait partie d'une paire placée plus haut que l'autre joueur, la nouvelle paire occupe la place du plus haut placé.
 - b. si un des deux joueurs fait partie d'une paire bénéficiant d'un bye et que ce n'est pas le cas de l'autre joueur, la nouvelle paire occupe la place du joueur bénéficiant d'un bye.
 - c. dans les autres cas, le referee procède à un tirage au sort pour déterminer la place de la nouvelle paire.
 - d. si un joueur tête de série se désiste en double, la désignation de tête de série doit être enlevée.

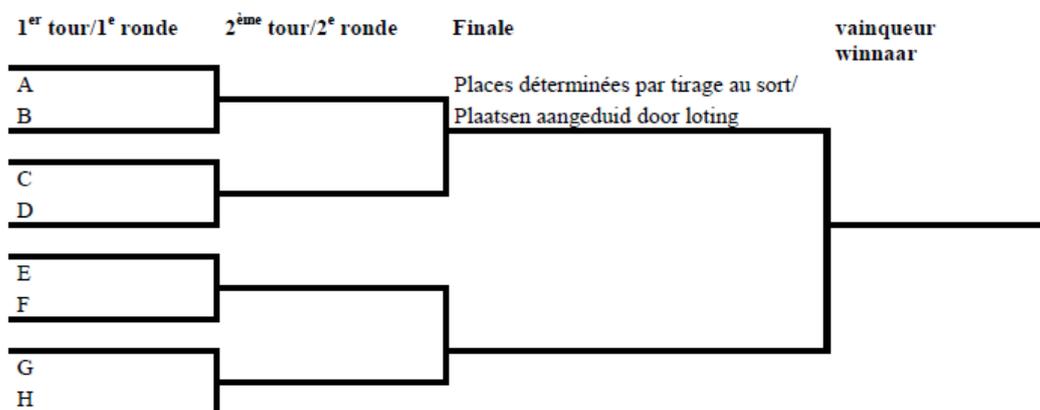
Version : 20180525	Approuvé par l'A.G du 25/05/2018	Page 6 / 16
--------------------	-------------------------------------	-------------

- e. au cours du tournoi, toutes les modifications aux tableaux doivent être paraphées par le referee.

Article 208 : Règles des exempts (Bye)

FBB

1. Dans tous les tournois qui ne se jouent pas "en poule américaine", le tableau de chaque discipline doit être établi comme suit:
 - a. Lorsque le nombre de joueurs (ou de paires) inscrits est égal à 4, 8, 16, 32, 64, 128 ou toute autre puissance de 2, ils prennent tous part au premier tour et se rencontrent deux par deux, dans l'ordre du tirage au sort.



Exemple en cas de 8 joueurs :

- b. Si le nombre de joueurs (ou de paires) n'est pas une puissance de 2, il y aura des exemptions (bye) au premier tour. Le nombre d'exemptés est égal à la différence entre la puissance de 2 immédiatement supérieure au nombre d'inscrits et ce même nombre.

Ex.: 17 joueurs, soit $32 - 17 = 15$ exemptés (bye)
 - c. Les exemptés sont placés comme indiqué dans le tableau en annexe 2.
2. Dans les séries comprenant des têtes de série, et afin d'éviter que lors du tirage au sort, des joueurs de force égale ou du même club se rencontrent, on désigne des têtes de série comme prévu à l'article 209.

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Tournois

Article 209 : Têtes de séries

FBB

1. Dans toutes les organisations internationales "open" et "multisports" qui exigent l'accord du BWF/BEC, les têtes de série et les joueurs protégés seront désignés par le BWF/BEC.
2. Pour toutes les séries, sauf la série D, le tirage au sort doit être effectué avec désignation des têtes de série.
3. Les têtes de série sont désignées comme prévu aux articles 704 et 716 du règlement classement et ranking (C700).
4. Le nombre maximal de têtes de série qu'on peut désigner est :
 - 16 dans les séries de 64 inscriptions ou plus;
 - 8 dans les séries de 32 à 63 inscriptions;
 - 4 dans les séries de 16 à 31 inscriptions
 - 2 dans les séries de moins de 16 inscriptions.
5. Dans chaque discipline, les têtes de série sont classées d'après leur classement officiel, et en cas d'égalité de classement, d'après la valeur actuelle réelle des joueurs ou des paires. En cas de doute, un tirage au sort sera organisé afin de déterminer l'ordre des têtes de série ayant un classement équivalent et une valeur supposée égale. Le tirage au sort est toujours effectué pour les têtes de série 3 et 4 et/ou 5-6-7-8.

LFBB

1. Pour les joueurs étrangers, ils mentionneront en outre le pays et le classement national et/ou régional.

Article 210 : Placement des têtes de série

FBB

Lorsque le classement des têtes de série est effectué, on l'inscrit au tableau suivant le tableau en annexe 2 aux endroits suivants:

- Première tête de série: en haut du tableau
- Deuxième tête de série: en bas du tableau
- Troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et huitièmes têtes de série: Toute attribuées par tirage au sort

Version : 20180525	Approuvé par l'A.G du 25/05/2018	Page 8 / 16
--------------------	-------------------------------------	-------------

**Sportifs****Tournois**

2 têtes de série 2 reekshoofden	4 têtes de série 4 reekshoofden	8 têtes de série 8 reekshoofden	16 têtes de série 16 reekshoofden
1	1	1	1
		5-8	9-16
		5-8	5-8
	3-4	9-16	3-4
		9-16	9-16
		5-8	5-8
2	4-3	9-16	9-16
		5-8	5-8
		9-16	3-4
	2	9-16	9-16
		5-8	5-8
		9-16	2
par moitié per helft	par quart per kwart	par huitième per achtste	par seizième per zestiende

Cette disposition donne aux têtes de série les mieux classées les meilleures chances de passer le plus grand nombre de tour.

- Les têtes de série dans la moitié supérieure du tableau sont inscrites en haut de leur partie de tableau.
- Les têtes de série dans la moitié inférieure du tableau sont inscrites au bas de leur partie de tableau.
- Les numéros 3 et 4 sont inscrits dans les deux quarts restants après tirage au sort.
- Les numéros de 5 à 8 sont inscrits dans les huitièmes restants après tirage au sort.
- Les numéros de 9 à 16 sont inscrits dans les seizièmes restants après tirage au sort

Article 211 : Tours de qualification

FBB

(A employer de préférence lors des organisations ou événements internationaux)

1. Lorsque le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places prévues au tableau, il est recommandé au comité organisateur d'organiser des tours de qualification sous contrôle du referee. Le tirage au sort de ces tours se fera en tenant compte des articles 208, 209 en 210.
2. Les joueurs ou paires, dans ces tours de qualification joueront pour un nombre réduit de places au tableau principal. Ce nombre est fixé par le comité organisateur. Il est recommandé que ce nombre ne soit pas supérieur à huit.

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Tournois

3. Les joueurs/paires qualifiés sont inscrits au tableau principal après tirage au sort et ne seront en aucun cas placés ou scindés artificiellement
4. Lorsque des joueurs/paires inscrits au tableau principal se désistent, leur place peut être prise par des joueurs inscrits pour les tours de qualification, à condition que ceux-ci n'aient pas encore perdu un match, même quand cela veut dire qu'un match en cours doit être arrêté.
5. Les joueurs qui entrent éventuellement en ligne de compte pour remplir les places vacantes au tableau principal, seront sélectionnés à l'avance par ordre de valeur et seront inscrits au tableau après tirage au sort s'il y a plusieurs places vacantes.
6. Le referee peut effectuer un nouveau tirage au sort pour les tours de qualification, si en application des points 4 et 5 ci-dessus il existerait un déséquilibre important entre les joueurs et à condition que les matchs n'aient pas encore débuté.
7. Lorsqu'il y a plus de joueurs/paires que ceux qui peuvent normalement être acceptés, y compris pour les tours de qualification, ils seront sélectionnés à l'avance par ordre de valeur et ils seront inscrits au tableau des tours de qualification après tirage au sort s'il y a plusieurs places vacantes.
8. Il est recommandé, pour autant que pratiquement possible, d'employer la séparation des nationalités.
9. Lorsque le tirage au sort a eu lieu suivant les principes des points 5 ou 7 ci-dessus, il ne sera pas tenu compte de la nationalité.

4. Poule américaine

Article 212 : Principe

FBB

1. Les matchs par poules se disputent en un certain nombre de tours :

Formule: $N \times (N - 1) / 2$ (où N= nombre de participants par poule)

Ex: on choisit quatre participants par poule.

Le nombre de matchs sera égal à $4 \times (4 - 1) : 2 = 6$ matchs ou 3 tours. A chaque tour, chaque participant de la poule dispute un match, en cas de nombre impair de participants, un participant sera libre par tour.

Version : 20180525	Approuvé par l'A.G du 25/05/2018	Page 10 / 16
--------------------	-------------------------------------	--------------

**Sportifs****Tournois**

Ex: 5 participants par poule, jouant sur deux terrains. S'il y a 6 joueurs, on jouera sur 3 terrains, etc...

2. On limitera, si possible, le nombre de participants par poule à un maximum de six.
3. L'ordre des matchs doit être tel que les participants d'un même club jouant dans la même poule se rencontrent le plus tôt que possible.
4. Les tableaux suivants donnent, de haut en bas, l'ordre dans lequel les matchs doivent être disputés :

<i>3 joueurs 3 parties</i>	<i>4 joueurs 6 parties</i>	<i>5 joueurs 10 parties</i>	<i>6 joueurs 15 parties</i>
1 2	1 3	1 4	1 4
1 3	2 4	2 3	2 5
2 3	3 4	4 5	3 6
	1 2	1 2	1 5
	2 3	3 5	2 6
	1 4	2 4	3 4
		1 5	1 6
		4 3	2 3
		2 5	4 5
		1 3	1 2
			3 5
			4 6
			1 3
			2 4
			5 6

5. Le classement d'une poule est établi en tenant compte successivement des critères suivants:
 - a. le classement d'une poule est établi sur base du nombre de matchs gagnés.
 - b. si deux joueurs/paires ont remporté le même nombre de matchs, le vainqueur du match disputé entre eux sera classé le plus haut.
 - c. si trois ou plusieurs joueur/paires ont remporté le même nombre de matchs, le classement est obtenu par la différence entre le nombre total de sets gagnés et le nombre total de sets perdus (=solde des sets).
 - d. si le solde des sets laisse deux joueurs/paires à égalité, le vainqueur du match disputé sera classé le plus haut.
 - e. si le solde des sets laisse trois ou plusieurs joueurs/paires à égalité, le classement est obtenu par la différence entre le nombre total de points gagnés et le nombre total de points perdus (=solde des points).
 - f. si le solde des points laisse deux joueurs/paires à égalité, le vainqueur du match disputé entre eux sera classé le plus haut.

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Tournois

- g. si le solde des points laisse trois ou plusieurs joueurs/paires à égalité, le classement est établi par tirage au sort.

LFBB

1. Si des têtes de série sont reprises dans une poule, elles doivent se rencontrer au dernier tour. En cas de nombre impair de participants, ils sont libres au premier tour.

Article 213 : Remplacement et blessure pendant un match

FBB

Le referee peut accorder le remplacement d'un joueur/pair lorsque le(s) joueur(s) inscrit(s) est/sont empêché(s) de participer pour cause de maladie, de blessures ou d'autres circonstances imprévues.

Ce remplacement peut être effectué à l'avance jusqu'au moment prévu pour le premier match de ce(s) joueur(s) à condition que le(s) autre(s) joueur(s) soit/soient inscrit(s) au tournoi.

Après le début du match, aucun remplacement n'est possible. Lorsqu'une maladie, blessure ou autres circonstances imprévues empêchent un joueur/paire de jouer tous les matchs de la poule, tous les résultats de ce joueur/paire seront supprimés. L'abandon d'un joueur durant un match doit être considéré comme ne pas achever de jouer tous les matchs par ce joueur.

Les prix (ou les points) sont répartis entre les joueurs selon les résultats obtenus. Les résultats obtenus par des joueurs jusqu'à leur abandon doivent y être compris.

5. Matches

Article 214 : Parties

Sous réserve d'autres indications dans le formulaire annonçant le tournoi, tous les matchs de chaque tournoi sont disputés suivant les règles de jeu déterminées par BWF.

6. Annexes

FBB

6.1. Annexe 1 : Méthode de tirage au sort

La méthode décrite ci-après permet d'effectuer un tirage au sort par club avec la certitude que la place occupée par chaque joueur a été déterminée par tirage au sort.

D'autres méthodes de tirage au sort sont acceptées, pourvu qu'elles garantissent que les conditions précisées aux articles 208 à 212 inclus soient respectées et que les places des joueurs soient déterminées par tirage au sort.

NB: Cette méthode ne peut être entièrement utilisée pour les tournois internationaux.

Version : 20180525	Approuvé par l'A.G du 25/05/2018	Page 12 / 16
--------------------	-------------------------------------	--------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Tournois

1. Procédés de tirage au sort pour un tournoi ou championnat

Ceci est effectué avec le logiciel tournoi réglementaire.

2. Après la clôture des inscriptions en ligne

L'organisateur veille à ce que les participants se trouvent dans la série et la discipline suivant leur ranking/classement indiqué.

Les participants sans partenaire sont mis sur la liste de réserve.

Les paires qui ne sont pas automatiquement formées, sont formées si les partenaires sont d'accord.

L'inscription d'un troisième partenaire avec un des deux participants dans une discipline de double et/ou de mixte est clarifiée par l'organisateur et les participants avant que le fichier TP est envoyé au secrétariat de la ligue et au referee pour vérification.

Ceci s'applique également aux partenaires non-confirmés des disciplines de doubles et mixtes.

Aucune nouvelle inscription ne sera acceptée après l'envoi du fichier TP au secrétariat de la ligue pour vérification. Les paires non-confirmées sont considérées comme une nouvelle inscription et sont transférés sur la liste de réserve.

3. Contrôle par le secrétariat de la ligue

Le fichier TP est validé par le secrétariat de la ligue à laquelle appartient le club organisateur.

Le secrétariat de la ligue valide:

- Le statut de compétiteur, ranking/classement, nom du club, numéro d'affiliation, date de naissance.
- Si les inscriptions par série et par discipline correspondent à la demande et au type de tournoi ou championnat, et si les catégories d'âge sont conformes aux conditions de l'article 504 de C500 et si les classements dans
- la série et discipline sont conformes à l'article 114 de C100.
- S'il n'y a pas de joueurs suspendus qui se sont inscrits.
- S'il y a des participants qui ne sont pas affiliés à la Fédération Belge de Badminton:
 - Dans ce cas, ces participants sont validés sur leur affiliation à une Fédération reconnue par BWF. Leur statut de compétiteur, ranking/classement, nom du club, numéro d'affiliation et date de naissance sont également validés.
 - S'il n'y a pas de joueurs suspendus dans ce groupe de joueurs.

Les joueurs qui ne remplissent pas ces conditions, sont signalés séparément, par le secrétariat de la ligue, à l'organisateur, au responsable national des classements et au referee.

Version : 20180525	Approuvé par l'A.G du 25/05/2018	Page 13 / 16
--------------------	-------------------------------------	--------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Tournois

Le secrétariat envoie le fichier TP validé à l'organisateur, au responsable national classements, aux responsables régionaux des classements concernés et au referee.

4. Contrôle par le referee

Le referee donne son approbation pour le nombre de participants qui peuvent s'inscrire par série et par discipline en fonction du nombre de jours de tournoi et des terrains de badminton disponibles pour le tournoi ou le championnat. Ceci en tenant compte du temps de repos après chaque match joué suivant l'article 115 du C100 et la durée moyenne de jeu nécessaire par discipline et par série.

5. Préparations du tirage au sort

Quelques jours avant le tirage au sort, le referee reçoit pour vérification de l'organisateur un planning du nombre de matchs à jouer par jour, par série et par discipline. Le referee contrôle, fait des remarques et des adaptations si nécessaire. Le contrôle définitif se fait par le referee après le tirage au sort et après l'introduction des temps de jeu avant de les communiquer aux joueurs.

Un ordinateur est disponible, avec la dernière version du fichier TP, validé par le secrétariat de la ligue. Une connexion internet est également disponible permettant la gestion des têtes de série en ligne par le logiciel. .

Pour générer les têtes de série par série et par discipline, on contrôle d'abord s'il n'y a plus d'annulations en ligne qui n'auraient pas été introduites dans le fichier TP.

Le referee vérifie tous les changements effectués par l'organisateur aux divisions des séries et des disciplines, après le contrôle par la fédération. On vérifie si la composition par série et par discipline correspond à la demande et au type de tournoi ou championnat, si les catégories d'âge sont conformes aux exigences de l'article 504 C500 et si les classements dans la série et discipline sont conformes à l'article 114 de C100.

En cas de désistement d'un participant dans une discipline, celui-ci est remplacé par le premier joueur de réserve pour les simples ou par la première paire de réserve pour les doubles hommes, double femmes ou double mixte.

Les têtes de série sont générées automatiquement par série et par discipline. Les têtes de série désignées qui ne sont pas membres de la FBB et qui ne sont donc pas automatiquement gérées, doivent être désignées manuellement.

6. Le tirage au sort

On choisit d'abord les compositions des tableaux en fonction du type de tournoi ou championnat, soit par élimination, soit par poule ou une combinaison des deux.

On contrôle d'abord la taille ; nom de la discipline; match de barrage (play-off); groupe; qualification.

Ensuite on décide si on joue avec ou sans tour de perdants.

Version : 20180525	Approuvé par l'A.G du 25/05/2018	Page 14 / 16
---------------------------	--	---------------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Tournois

Puis on vérifie le lay-out établi : le numéro d'affiliation; classement; statut; club.

L'usage du drapeau est facultatif.

Ensuite, le tirage au sort se fait tableau par tableau.

- On choisit la discipline
- Ensuite on vérifie si les têtes de série appropriées sont générées ou adaptées au cas où les têtes de série ne sont pas membres de la FBB.
- On contrôle la répartition par club; répartition optimale; on répartit le top 4 de chaque club; on sépare les paires de double de clubs différents.
- On contrôle le résultat. En cas d'erreur, on peut procéder à un nouveau tirage au sort. On vérifie de nouveau si le placement des têtes de série et la répartition des membres du même club sont corrects.

Pour les tableaux de double et de mixte, on contrôle si les paires d'un même club ne se rencontrent pas au premier tour. Si tel est le cas, un nouveau tirage au sort s'impose.

Si des équipes mixtes dont un des deux joueurs du même club se rencontrent, alors ils ne sont pas déplacés et on ne procède pas à un nouveau tirage au sort.

7. Suivi jusqu' au premier jour du tournoi ou championnat.

Lorsque toutes les heures de jeu sont introduites, l'organisateur contrôle s'il n'y a pas de conflit avec les temps de repos. Ceci est d'application pour tous les matchs des joueurs dont il y a 55 minutes ou moins sont programmés entre deux disciplines. Si tel est le cas:

- On détermine si la première discipline n'est pas une discipline en simple.
- S'il s'agit d'une discipline en simple, on vérifie si une adaptation du planning des horaires de jeu est possible.
- Si ceci est effectué par l'organisateur, il envoie une copie du fichier TP au referee.

Le referee contrôle les heures de jeu, fait des adaptations où il/elle le juge nécessaire.

Quand tout est approuvé par le referee, il met les heures de jeu en ligne et les horaires des joueurs sont envoyés par intermédiaire du fichier TP.

Dans les jours qui suivent le tirage au sort jusqu' au premier jour du tournoi, l'organisateur maintient le contact avec le referee concernant les désistements éventuels.

C'est le referee décide des modifications apportées aux tableaux après le tirage au sort.



Sportifs Tournois

6.2. Annexe 2 : Exempts et têtes de série

